

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 128

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine,  
M. Descoeur, M. Breton, M. Boucard, M. Viry, M. Fabrice Brun, M. Brigand, Mme D'Intorni,  
Mme Bonnivard, M. Portier, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Tabarot, Mme Corneloup et  
Mme Valentin

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« patriotiques »,

insérer les mots :

« , instauration d'un élu référent du Souvenir français dans chaque conseil municipal ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors des cérémonies patriotiques, compte-tenu de la baisse du nombre d'anciens combattants, il est de plus en plus difficile de recruter de nouveaux porte-drapeaux et de faire participer les nouvelles générations.

L'instauration d'un élu référent du Souvenir Français dans chaque Conseil Municipal des communes françaises permettrait de garantir un maillage propre à relancer la vitalité des cérémonies patriotiques.